

ANNEXE .TRAVEL - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .TRAVEL

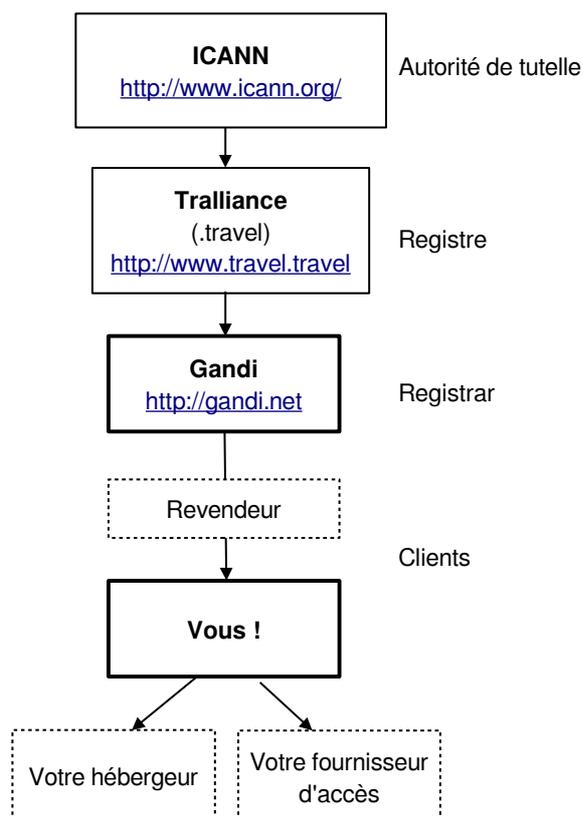
version n° 1.1 du 21 décembre 2016

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .TRAVEL supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .TRAVEL.1. Autorité de tutelle et Registre

.TRAVEL est l'extension dédiée au secteur du voyage et du tourisme. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .TRAVEL :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .TRAVEL.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .TRAVEL, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .TRAVEL, définies par l'ICANN et Tralliance consultables aux adresses suivantes :

- Politique d'enregistrement : <http://www.travel.travel/wp-content/uploads/2016/12/TravelPolicies2016.pdf>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient à l'ICANN et au Registre du

.TRAVEL. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .TRAVEL est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/travel>

Article .TRAVEL.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/travel/info>

Éligibilité

Les .TRAVEL sont réservés aux personnes dont l'activité est liée à l'industrie du voyage et du tourisme et à toute personne qui fournit ou prévoit de fournir des services, produits ou contenus dans le domaine ou à destination de l'industrie du voyage et du tourisme : [Politiques d'enregistrement](#) (1.Eligibility)

Lors de toute commande d'un nom de domaine en .TRAVEL sur Notre site internet, Vous devez indiquer un « UIN » (Unique Identification Number) qui est une référence indiquant que Vous avez envoyé Vos données d'authentification au Registre.

Si vous ne disposez pas d'"UIN", vous pouvez en obtenir un de manière automatique sur le site du Registre :

<http://www.travel.travel/fr/obtenez-votre-uin>

Cependant Votre « UIN » ne signifie pas que Vous avez accompli avec succès le processus d'authentification tant que le Registre n'a pas vérifié Votre éligibilité. Lors de la vérification, le Registre peut Vous demander des documents supplémentaires. Une fois Votre éligibilité approuvée, le Registre Vous en informera par email.

Si le Registre considère que Vous n'êtes pas éligible à l'enregistrement d'un nom de domaine en .TRAVEL, Vous avez un délai de 30 jours pour faire appel de sa décision, par l'une des procédures suivantes ([Politique d'enregistrement](#) 5.2.1 Denial of Eligibility and Informal Resolution).

Votre « UIN », une fois approuvé, confirme Votre éligibilité à l'enregistrement de noms de domaine en .TRAVEL pour une durée d'un an, le Registre vérifiera donc Votre éligibilité tout les ans ainsi qu'à tout moment.

Il est donc nécessaire que Vous mainteniez à jour Vos données d'authentification en informant le Registre de toute modification (<http://www.travel.travel/index.php/contact-us>). Votre éligibilité sera alors réexaminée par le Registre.

Si au cours de la durée d'enregistrement de Votre nom de domaine en .TRAVEL, le Registre obtient des informations qui démontre qu'en réalité Vous n'êtes pas éligible ou si Vous n'êtes plus éligible, le Registre détruira Votre nom de domaine sans compensation ni remboursement.

Utilisation

Dans un délai d'un an suivant l'enregistrement de Votre nom de domaine en .TRAVEL et pendant toute la durée d'enregistrement, Vous devez associer Votre nom de domaine à un site internet en rapport avec l'industrie du voyage ou l'utiliser d'une autre manière (par exemple pour créer des adresses email). Le registre procède à des vérifications et à défaut Vous laissera un délai de 60 jours pour régulariser sinon il détruira Votre nom de domaine.

Choix du nom de domaine

Les règles relatives au choix du nom de domaine sont disponibles à l'adresse suivante: [Politique d'enregistrement](#) (2. Name Selection).

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement ([liste](#)), et notamment :

- les termes réservés ICANN :
<https://www.icann.org/sites/default/files/tlds/travel/travel-agmt-html-09oct15-en.htm> (SPECIFICATION 5. SCHEDULE OF RESERVED NAMES)
- les noms géographiques :
<http://www.travel.travel/wp-content/uploads/2008/02/country-domain-name-policy-61.pdf>
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Vous pouvez vérifier si le terme que Vous désirez enregistrer n'est pas réservé ou interdit à l'adresse suivante :
<http://www.authentication.travel/reserved.jsp>

Le titulaire d'un nom de domaine en .TRAVEL n'est pas autorisé à vendre ou attribuer des noms de domaine de troisième niveau sous son nom de domaine (ex: aaa.mondomaine.travel) à des entités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par eux.

Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement d'un .TRAVEL est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Votre responsabilité

Vous Vous engagez à :

- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour ;
- ce que Votre nom de domaine en .TRAVEL soit enregistré et utilisé dans le meilleur intérêt de la communauté de l'industrie du voyage et du tourisme.

A défaut le Registre du .TRAVEL peut détruire Votre nom de domaine.

Article .TRAVEL.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/travel>

Article .TRAVEL.5. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout

enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les trois années suivantes.

Vous acceptez le Registre du .TRAVEL accède à Vos données personnelles et les rend publiques dans une base de données [Whois](#).

Article .TRAVEL.6. Règlement des litiges

Le Registre du .TRAVEL a adopté plusieurs politiques extrajudiciaires de résolution des litiges auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

[Politique d'enregistrement](#) (5. DISPUTE RESOLUTION AND DENIAL REVIEW)

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .TRAVEL, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .TRAVEL.7. Transfert (changement de Registrar)

Les règles applicables au transfert sont exposées aux adresses suivantes :

- Règles ICANN :
<https://www.icann.org/resources/pages/registrars/transfers-en>
- Règle du Registre (7.4.2 Transfer to Change Registrars) :
<http://www.travel.travel/wp-content/uploads/2016/12/TravelPolicies2016.pdf>
- Procédure :
<http://www.travel.travel/index.php/procedure-for-transfer-of-travel-domain-names>

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration) ;
- Votre domaine a été initialement enregistré et transféré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est

automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .TRAVEL.8. Changement de propriétaire

Les règles applicables au changement de propriétaire sont exposées aux adresses suivantes :

- Règles du Registre (7.4.1 Transfer Between Holders) :

<http://www.travel.travel/wp-content/uploads/2016/12/TravelPolicies2016.pdf>

- Procédure :

<http://www.travel.travel/index.php/procedure-for-transfer-of-travel-domain-names>

Avant d'initier un changement de propriétaire, le nouveau propriétaire doit obtenir un « UIN » (voir Article 3. Éligibilité).

Pour changer le propriétaire d'un nom de domaine en .TRAVEL, veuillez Nous faxer le formulaire Gandi de changement de propriétaire, accompagné des justificatifs requis. Le propriétaire actuel et le repreneur doivent également informer le Registre (<http://www.travel.travel/index.php/contact-us>) du changement de propriétaire.

Lorsque le changement de propriétaire est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .TRAVEL.9. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

A partir de cette date, le domaine est placé en statut de

Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Article .TRAVEL.10. Vos déclarations et garanties

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

En tout état de cause, Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre du .TRAVEL, l'opérateur technique du Registre, ainsi que leurs filiales, partenaires, divisions, actionnaires, administrateurs, dirigeants, préposés, comptables, avocats, assureurs, agents, prédécesseurs, successeurs et ayants droits, contre tous recours, actions, réclamations, demandes, pertes, coûts et dépenses de toute nature, connus ou non, en relation avec Votre nom de domaine.

Article .TRAVEL.11. Tiers bénéficiaire du contrat

Le Registre du .TRAVEL est et demeure tiers bénéficiaire du présent contrat. Les parties au présent contrat reconnaissent et acceptent que les droits de tiers bénéficiaire du Registre lui sont acquis et ont pris naissance par le présent contrat, et en application de Notre contrat d'accréditation.

-fin de l'annexe .TRAVEL-